

Image not found or type unknown



Droit de rétractation achat appartement

Par **Serge Ollivier**, le 13/02/2016 à 12:44

Bonjour

J'ai signé une promesse de vente pour un appartement dans une copropriété (immeuble 3 étages) qui fait partie d'un ensemble immobilier (AFUL).

A la signature de la PV j'ai reçu le règlement de la copropriété, mais pas celui de l'AFUL.

Est-ce que le délai de rétractation de 10 jours a démarré ou ça ne démarre pas, tant que je n'ai pas reçu par lettre recommandée le règlement de l'AFUL?

merci